

Snes Versailles infos

n° 7

10 octobre 2011

Psychologie Information Orientation

POUR DEFENDRE LE METIER ET LE SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION DANS L'EDUCATION NATIONALE



**Pour des élus pour défendre au quotidien tous les personnels
dans la transparence et l'équité**

Faites le choix de l'Unité et de l'Efficacité
VOTEZ, FAITES VOTER SNES ET FSU
DU 13 AU 20 OCTOBRE



SNES Versailles Infos. N° de Commission Paritaire 0713S05547 N° ISSN en cours. Hebdomadaire. Prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros. Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX - Tél. : 08 03 11 11 84. Directeur de publication David Rafroidi. Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES



DEFENDRE ET PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION ET LES MISSIONS DE SES PERSONNELS

Sommaire :

- P. 2 Éditorial
- P. 3 Des élus déterminés et efficaces
- P. 4 Les revendications du SNES et de la FSU
- P. 5 et 6 Défendre le service public d'orientation
- P. 7 et 8 comment voter ?



Editorial :

A cette rentrée, les effets désastreux de la politique gouvernementale sont ressentis par tous : politique d'austérité renforcée, désengagement de l'État qui supprime à tour de bras les emplois publics, fragilise l'ensemble des services publics et attaque les fondements statutaires de la Fonction publique.

Le service public d'éducation est de par son poids et de par ses missions d'intérêt général et de formation, le principal objet des attaques : destructions massives de postes, réformes permettant de réduire des moyens et d'imposer une conception ségrégative du système éducatif, accentuation du pilotage par le local qui renforce le poids des CE.

Tous les personnels vivent au quotidien une dégradation accrue de leurs conditions d'affectation et d'exercice. Tous sont confrontés à une attaque brutale et idéologique remettant en cause leurs métiers, l'existence d'une vraie formation initiale et continue, leurs missions spécifiques, leurs statuts et cherchant à briser les garanties individuelles et collectives.

Le service public d'orientation est au cœur de cette politique de démantèlement :

- mise en place d'une conception de l'orientation précoce, adaptés aux besoins économiques immédiats et soumise aux intérêts privés.
- asphyxie des moyens : suppressions de postes et assèchement des recrutements aux concours,
- fragilisation et flexibilité accrues des personnels : explosion de la précarité, remplacements non assurés, charge de travail accru pour tous
- remise en cause des missions et de la place et du rôle de l'orientation dans le service public d'éducation : fermeture et fusion de CIO afin de permettre la labellisation imposée par la Loi sur l'orientation tout au long de la vie, externalisation des missions centrées désormais sur un public hors éducation nationale, la charge de la mission d'orientation des élèves étant déplacée vers les enseignants.

Le SNES combat avec détermination l'ensemble de cette conception et de cette politique qui sur la forme se fait sans aucune transparence et à marche forcée et sur le fond est désastreuse pour les élèves et pour les personnels. Au niveau académique, il a multiplié les interventions en face d'un Rectorat qui a érigé en règle de fonctionnement l'absence de transparence et les coups bas : audiences, groupes de travail arrachés par le SNES sur la carte académique des CIO, interventions au Comité technique paritaire académique... Il n'a cessé d'informer et de mobiliser les personnels afin de construire avec eux les actions collectives nécessaires.

Le SNES et la FSU revendiquent une autre conception de l'orientation et une autre politique pour le Service public d'orientation axée sur:

- le recrutement en personnels titulaires et qualifiés et une revalorisation globale du métier (carrières, salaires, formation, conditions de travail)
- le respect des missions
- l'ancrage préservé et affirmé dans le Service public d'éducation ce qui implique présence de CIO sur tous les territoires notamment dans les zones défavorisées (mission générale de Service public) et prédominance de la mission spécifique d'intervention en direction du public scolaire (ancrage prééminent dans le Service public d'éducation)

En participant très largement à la journée d'action de grève et à la manifestation du 27 septembre, initiée par le SNES et la FSU, les personnels d'orientation ont exprimé leur refus de la politique gouvernementale et exprimé avec force ces exigences.

L'enjeu des élections professionnelles du 13 au 20 octobre est l'occasion de réaffirmer massivement ce refus et ces exigences.

L'enjeu est capital :

En votant pour le SNES (CAP) et pour la FSU (CT) vous conforterez la conception d'un syndicalisme actif, revendicatif et unitaire qui se bat avec vous pour un service public d'orientation ambitieux et de qualité dans l'intérêt des jeunes et des personnels.

Marie-Damienne Odent / Michel Vialle co-secrétaires généraux
Cécile Cherouvrier / Evelyne Le Breton responsables académiques de la catégorie / élues en CAPA

Des élus déterminés et efficaces au service de tous



Cécile Chérouvrier

Notre conception du paritarisme s'oppose radicalement aux projets gouvernementaux promouvant la « méritocratie », la gestion opaque et autoritaire (ou à la tête du client) portant en germe la négation des droits de tous.



Evelyne Lebreton-Lannoy

- Les commissaires paritaires sont **des collègues en exercice dans les CIO** (ou DRONISEP, SAIO ...), à vos côtés au quotidien, militants concernés par les problèmes du système éducatif et impliqués dans les actions revendicatives.

- **Elus de tous les personnels**, ils sont **disponibles**, vous **informant** avant et après les commissions (permanences, réunions d'information, courriers...), et aident à faire respecter vos droits, vous accompagnent dans toutes vos démarches auprès de l'Administration.

- Ils préparent et participent à toutes les opérations de gestion des personnels : **promotions, notations, Tableau d'Avancement au grade de DCIO, opérations de mutations INTER et INTRA académiques, barèmes médicaux, mouvement des TZR et des contractuels.**

- Ils interviennent dans toutes les commissions pour que **l'équité** entre les personnels soit respectée et que des règles **transparentes** soient appliquées.

- Dans les différents groupes de travail auxquels ils participent, les élus du SNES expriment les besoins et les revendications de la profession (carte des CIO et défense des services, missions réaffirmées auprès du public scolaire en priorité, formation continue), rappellent la place et le rôle des personnels et des services dans la politique éducative académique.

Vos élus du SNES, Copsy et DCIO, restent vigilants et offensifs pour défendre notre profession et ses valeurs, notre statut et nos conditions de travail.

*En ces temps difficiles, ils ont à cœur de vous **informer du mieux qu'ils peuvent d'une actualité foisonnante, à animer l'action collective tant à l'échelon académique que national et de vous représenter au mieux auprès de nos interlocuteurs.*** Leurs atouts : ils s'appuient sur un réseau national organisé et dynamique (le collectif national COPsy/DCIO du SNES) mais aussi sur leur bonne connaissance des situations locales, garantie par leur origine des quatre départements.

Nos revendications et propositions

Dans ce cadre défini du Statut de la Fonction Publique, le SNES continuera à défendre une mobilité voulue et choisie des collègues. Cela passe par le respect des règles clairement édictées par l'Administration elle-même et par l'existence d'un barème, reflet d'un équilibre entre toutes les situations. Nous continuons d'affirmer que le retour à un mouvement national équilibré est le meilleur gage de cette mobilité choisie.

Au niveau académique, depuis la déconcentration, nous nous battons pour que les services nous fournissent les éléments permettant une gestion rationnelle et équitable des personnels (publication de tous les postes vacants avant le mouvement comme ceux des COP devenus DCIO, calibrage du nombre de TZR par département, état des supports vacants dans les CIO avant affectation des TZR).

Nous avons dénoncé, lors de ce mandat, une gestion de plus en plus opaque des postes de la part du Rectorat, voulant anticiper des regroupements de CIO, par le blocage autoritaire, des postes lors des

mouvements, sans discussion préalable, au mépris des vœux qu'avaient pu formuler les collègues.

Nous réclamons la tenue d'un groupe de travail spécifique avec barème et respect des vœux des collègues pour les contractuels, des contrats de 12 mois et des concours aménagés leur permettant une intégration dans le cadre d'un rétablissement puis d'une augmentation des postes mis au concours.

Nous demandons une augmentation des possibilités de congé formation en baisse constante ces dernières années et le rétablissement des congés mobilité.

Pour le SNES, l'accès au grade de directeurs de CIO ne peut se substituer à une véritable revalorisation de l'ensemble de la catégorie des COPsy. La hors classe doit être un débouché de carrière pour l'ensemble des personnels et la création d'une hors classe pour les COPsy ne peut plus attendre. L'indice 783 doit devenir l'indice terminal de traitement des COPsy.

Contactez le SNES

**Permanence Co-Psy :
Le jeudi matin**

**Téléphone : 08.11.11.03.84 ou 85
(tarif local)**

Télécopie : 01.41.24.80.62

Mél : s3ver@snes.edu

**Adresse : SNES section
académique de Versailles
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL Cedex**

Site : www.versailles.snes.edu

**Responsables académiques de la
catégorie :**

Cécile Chérouvrier

Evelyne Lebreton-Lannoy

Scrutin du 13 au 20 octobre : pour vous faire entendre

CONSEILLERS D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES ET DIRECTEURS DE CIO

Fermetures et fusions de CIO, asphyxie du corps, négation de notre professionnalité de psychologue, volonté d'imposer d'autres lieux de travail et d'autres tâches... La conception éducative de l'orientation est menacée...

En votant pour les listes présentées par le SNES aux CAP (Commissions administratives paritaires et par la FSU aux CT (comités techniques), faites le choix d'un syndicalisme :

- représentatif et offensif au sein de la FSU, première fédération dans la Fonction publique de l'État ;
- ancré fortement dans l'Éducation Nationale ;
- attaché aux valeurs du service public, d'égalité, de justice, de laïcité ;
- impulsant les actions nécessaires pour défendre les droits et les missions des personnels et participant aux diverses négociations.

Vous serez représentés au sein des Commissions Paritaires par des élu(e)s exerçant comme vous dans les établissements et les CIO, au fait des réalités professionnelles, soucieux d'améliorer nos conditions d'affectation, de travail, de carrière, construisant avec vous analyses et propositions sur tous les débats éducatifs, dans l'intérêt des élèves et le respect des missions et statuts des personnels.

CAPA DCIO—Co-psy LES CANDIDATS DU SNES — FSU

Directeurs de centre d'information et d'orientation

1. **Évelyne LE BRETON-LANNOY**
CIO Meudon 92
2. **Christine MENS**
CIO Argenteuil 95
3. **Bénédicte EBERHARDT**
CIO Rambouillet 78
4. **Claudine BUR**
CIO Ste Geneviève des Bois 91

Conseillers d'orientation - psychologues

1. **Cécile CHEROUVRIER**
CIO Versailles 78
2. **Emmanuelle LATRILLE**
CIO Meudon 92
3. **Michèle GELLERT**
CIO Nanterre 92
4. **Valérie BOUGET**
CIO Mantes-la-Jolie 78
5. **Laurence PARVILLE**
CIO Les Ulis 91
6. **Catherine VEY**
CIO Ermont 95

Comité technique académique LES CANDIDATS DE LA FSU

Marie-Damienne Odent
Lycée Plaine de Neauphle Trappes 78

Nicolas Morvan
Collège Lurçat Ris-Orangis

Marie-Pierre Carlotti
Lycée Montesquieu Le Plessis Robinson

François Martin
Collège Pascal Viarmes

RENFORCER LE CŒUR DU MÉTIER

Pour le SNES-FSU, l'aide à l'élaboration des projets d'avenir à l'adolescence n'est pas réductible à du conseil ponctuel et à des informations dématérialisées. C'est au contraire un processus long, lié à l'identité et au sens des études.

C'est un travail de psychologue, ancré dans l'École et en complémentarité avec les équipes éducatives.

Le SNES se bat pour que chaque conseiller d'orientation- psychologue, chaque directeur puisse faire reconnaître son métier et s'y reconnaître pleinement.

DÉFENDRE LE CIO, INSTRUMENT DE NOTRE PROFESSIONNALITÉ

Le SNES-FSU s'engage dans toutes les académies pour maintenir tous les CIO et empêcher la dilution dans des structures multiservices. Il combat les projets de « lieu unique » contenus dans les textes sur la labellisation qui imposent des conditions d'exercice contraires aux missions des CIO. Il agit pour que tous les CIO soient également reconnus.

EXIGER LES MOYENS D'EXERCER NOTRE MÉTIER

Le SNES-FSU lutte contre toutes les tentatives de déréglementation et fait respecter la transparence et l'équité dans les opérations de gestion (mutation, avancement...).

Il revendique l'accès à la grille indiciaire de la hors-classe pour les conseillers, une meilleure grille indiciaire pour les directeurs et la reconnaissance de notre véritable niveau de formation.

Scrutin du 13 au 20 octobre :

Pour les CAPN et les CAPA :

VOTER SNES, c'est voter FSU

Pour les CTA et CTM :

VOTER FSU, c'est voter Snes



Pour le service public d'Education

Depuis la tentative de décentralisation des CIO, repoussée par tous les personnels en 2003 et où le SNES a alerté l'ensemble des corps de l'Éducation Nationale et impulsé les actions communes, les attaques n'ont pas cessé contre le service public d'orientation : rapports multiples, Loi sur l'orientation tout au long de la vie (nov. 2009) décret sur les missions des personnels d'orientation faisant obligation aux personnels de participer au service dématérialisé.

Ces attaques sont l'illustration de toute la politique gouvernementale visant au nom du désengagement de l'Etat à faire éclater le service public d'éducation en commençant par celui de l'orientation : réduction de postes, refonte de la carte des CIO avec suppressions et / ou fusions de CIO, labellisation sont autant d'armes cohérentes et convergentes pour atteindre cet éclatement au nom d'une logique budgétaire et idéologique que le SNES combat.

Dans l'académie, le Recteur met en œuvre de façon zélée les axes ministériels et se réfugie derrière la prétendue volonté de désengagement des Conseils généraux pour justifier des décisions prises en toute opacité et en catimini sur la carte des CIO..

Le SNES par un combat pied à pied avec l'Administration rectorale a contraint le Rectorat à la transparence et au dialogue avec les personnels et leurs représentants dans les instances paritaires.

Il a alerté tous les personnels en relayant auprès d'eux les informations afin de construire collectivement la mobilisation et le refus.

L'exigence de transparence et de vérité de l'information

Sur la carte des CIO comme sur les gels de postes DCIO, nous avons obtenu du Recteur la tenue de GT, et la mise à l'ordre du jour de ces questions au CTPA, instance qui doit réglementairement examiner la politique académique en matière de suppressions de postes et de pilotage du système éducatif.

Auprès des Conseils généraux et des élus locaux, nos interventions ont permis de mettre en évidence qu'ils étaient loin d'être tous demandeurs de fermeture de CIO comme le Rectorat le laissait entendre.



Place de la Sorbonne : rassemblement le 4 juin 2010

DECLARATION DU SNES ET DE LA FSU au CTPA du 12 novembre 2010

« Le service public d'orientation est aussi la cible emblématique de la politique ministérielle et de sa déclinaison académique qui se traduit par une refonte de la carte des CIO (suppression, fusion..), par une externalisation des missions des Co psy à travers la mise en place d'un service dématérialisé et la procédure de labellisation ce qui signifie à terme l'éviction des personnels de l'Éducation nationale.

Nous nous opposons radicalement à cette politique de démantèlement et défendons avec force les spécificités des missions des personnels d'orientation, la nécessité d'un maillage des CIO qui répondent au plus près du terrain aux besoins des usagers et l'existence d'un service public d'orientation dans l'éducation nationale.

Nous réitérons ici notre opposition à la nouvelle carte académique des CIO, et demandons qu'en tout état de cause aucune décision ne s'applique à la rentrée 2011. Nous insistons pour que le travail d'échanges se poursuive en GT et puisque ce point est à l'ordre du jour de ce CTPA il ne fasse l'objet d'aucune décision définitive. »

Pour une carte des CIO présents sur tout le territoire de l'académie

Projet initial du recteur : passage de 43 à 23 CIO. La détermination des personnels et du SNES aboutit à une carte en retrait.

Dans l'académie de Versailles depuis la rentrée de septembre 2008 quatre postes de DCIO ont été gelés aboutissant à la fusion de 8 CIO : **Pontoise-l'Isle Adam, St Germain en laye-La celle st cloud, Puteaux-Courbevoie, Vigneux-Brunoy** avec la fermeture au final de 3 CIO et la transformation en annexe du CIO de la Celle st Cloud, ce que le SNES continue fermement de dénoncer.

Nous avons également obtenu :

- le relogement du CIO de Juvisy sur Orge à Chilly-Mazarin
- le maintien du CIO de Meudon dans ses locaux actuels

Pour notre conception du métier

Pour le respect des missions de service public des personnels d'orientation

On assiste à **un glissement de nos missions d'un côté vers les enseignants, déjà lourdement chargés** et les obligeant dans les processus d'orientation à être à la fois juge et partie, et de l'autre **vers des organismes privés s'adressant aux collégiens, lycéens et étudiants par le biais de la labellisation.**

La vigilance et la mobilisation des personnels soutenus par le SNES et l'intersyndicale ont été relayées dans l'académie de Versailles à toutes les occasions de concertation avec l'administration:

CTPA (comité technique paritaire académique présidée par le Recteur, en présence des Inspecteurs d'Académie et avec les représentants du personnel), CAPA et groupes de travail traitant de la carrière des COP/DCIO.

Grâce à la mobilisation et aux nombreux amendements portés par le SNES, le nouveau décret sur nos missions préserve l'existence des CIO, notre inscription dans l'Éducation Nationale et nos missions en lien avec les équipes éducatives. Mais il étend nos activités en direction des jeunes adultes, pour tenter de nous imposer **un glissement de nos missions vers l'extérieur du système éducatif.**

Aux côtés des équipes de CIO, le SNES et ses élus sont déterminés à faire valoir la professionnalité des conseillers d'orientation psychologues. Ils veilleront au respect de leurs missions et défendront le CIO comme instrument incontournable de notre professionnalité



Le refus de la labellisation

Le SNES est opposé à la procédure de labellisation (décrets du 4 mai 2011) qui instaure une logique de concurrence entre les CIO et débouche sur l'éclatement du service public d'orientation. Aucune convention ne peut remettre en cause le statut, les missions et les conditions d'exercice des personnels.

En face du recteur qui s'oriente vers la signature de conventions Cio par Cio (circulaire de juillet 2011, réunions confidentielles dont sont exclus les personnels et leurs organisations représentatives dont le SNES), il exige que toute décision fasse préalablement l'objet d'une consultation de tous les personnels d'orientation et revendique au minimum un cadrage national, seul moyen de préserver l'existence et la pérennité du service public d'orientation.



Pétition SNES-FSU à signer et à faire signer Pas de labellisation des CIO, sans cadrage national et académique !

La loi sur l'orientation tout au long de la vie et ses textes d'application fixent le cadre de la procédure de labellisation. Or, ceux-ci n'ont nullement été négociés avec la profession.

- ⇒ Le cahier des charges nie toute différenciation du public en formation initiale et du public adulte définissant le même accueil et les mêmes « services » pour tous
- ⇒ Il ne précise ainsi, aucune qualification spécifique pour intervenir auprès des élèves de collège et de lycée
- ⇒ Il prévoit la désignation d'un responsable de la structure labellisée qui fixera les conditions d'exercice, les activités du PIOFM et suivra l'activité des personnels.

Ces procédures conduisent à l'éclatement du service public d'orientation de l'Éducation Nationale. Nous ne pouvons l'accepter !

Les personnels soussignés exigent :

- L'arrêt des fermetures et des fusions de CIO
- Une concertation obligatoire avec les personnels et leurs élus, avant tout engagement des services dans la labellisation
- La définition d'un cadrage national et de conventions académiques respectueuses du statut, des missions et des conditions d'exercice, auxquelles toute convention locale devra se conformer
- Le volontariat pour toute intervention de co-psy dans le cadre d'une structure labellisée. Celle-ci ne pouvant consister en une intervention anonyme, sur la base d'autres missions que celles définies dans le statut
- La seule responsabilité du directeur de CIO pour l'organisation du CIO et de son fonctionnement
- La priorité au programme d'activité du CIO sur toute commande de la structure labellisée.

Modèle à télécharger sur www.snes.edu et à retourner à la section nationale du SNES

13 octobre-20 octobre

Le droit de voter....
ça se respecte.

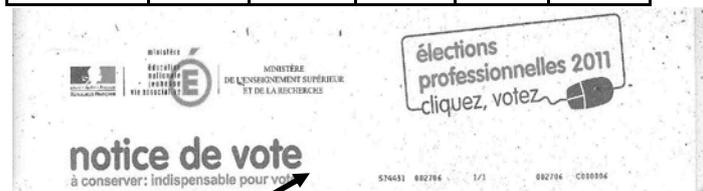
- un scrutin avancé de décembre à octobre
- une campagne électorale réduite a minima sur Internet
- et surtout un vote **électronique** dont les modalités promettent **une complexité rarement atteinte** et risquent d'en décourager plus d'un !
- Le SNES (syndicat majoritaire du second degré), la Fsu (première Fédération de l'Éducation nationale et de la fonction publique) **dérangent**, car ils sont les seuls en capacité de dénoncer, mobiliser, combattre et proposer !
- **Le but est clair** : minorer la participation et le poids de ceux qui gênent.

Ensemble mettons en échec cette manœuvre.

Quatre votes pour Les COP et directeurs Cio

- **Élections des CAP** . Pour les PEGC , un vote : **CAP** (Commission Administrative Paritaire) .
- **Élections des CT** (Comité Technique). Pour tous, deux votes nouveaux : **CTM** (Comité Technique Ministériel) et **CTA** (Comité Technique Académique) qui concernent tous les personnels, toutes catégories confondues.

	CAPA	CAPN	CTA	CTM	Votes
Cop Psy titulaire Directeur CIO	Vote	Vote	Vote	Vote	4



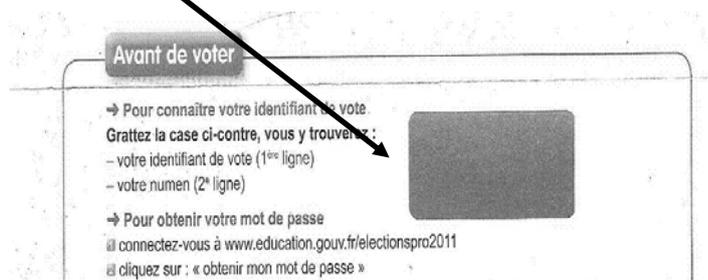
Incontournable 1 : Identifiant de vote

- Vous avez dû recevoir la **notice de vote** (dans votre établissement le plus souvent ou à votre adresse personnelle).
- Ce document contient votre **identifiant de vote (à conserver soigneusement)**
- **en cas de non réception** au 1^{er} octobre, remplir le formulaire sur le portail Élection du Ministère.

Incontournable 2 : code de vote

- En se connectant sur le portail du Ministère, vous pourrez, avec votre identifiant, générer l'envoi de votre **code de vote(à conserver soigneusement)** à l'adresse mail de votre choix (privilégiez votre adresse mail personnelle).

**Sans identifiant et code de vote ,
on ne peut pas voter.**



Le portail du Ministère

<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

Comment voter?



Les votes

1. **Se connecter** sur **l'espace de vote** à partir du portail du Ministère en s'identifiant (identifiant et code de vote).
2. **Choisir un premier scrutin** (exemple Capa Cop et directeurs Cio).
3. **Choisir une liste** parmi les listes candidates.
4. **Confirmer** votre choix.
5. **Revenir** sur les autres scrutins (deux en règle générale) et recommencer à trois reprises.



« Voter SNES, c'est voter FSU et voter FSU, c'est voter SNES »

Incontournable 3 : Listes électorales

- Les listes électorales doivent être affichées depuis le 23 septembre : vérifiez que vous y figurez bien et pour la bonne catégorie.
- **Date limite de réclamation : 3 Octobre (Formulaire en ligne sur le portail du Ministère).**

Incontournable 4 : Configuration requise pour voter

- Contrairement à la prescription de la Cnil, la solution de vote risque fort de **ne pas être universelle** (tout système d'exploitation, tout navigateur, tout module Java.....)
- Un test de configuration est mis en place sur le portail du Ministère. Faire ce test avant la période de vote (13 octobre....) pour anticiper tout problème éventuel.
- Si vous n'avez pas la configuration requise, si votre machine ne supporte pas les mises à jour demandées ou si vous pensez ne pas avoir les aptitudes informatiques voulues.... **vous ne pouvez pas voter, en tout cas à partir de votre ordinateur !! voir ci-dessous Kiosque**

INDISPENSABLE : les kiosques de vote

- Il s'agit dans chaque établissement **d'ordinateurs configurés pour le vote** : un poste en-dessous de trente électeurs, deux **au moins**, au-dessus.
- Ces kiosques seront accessibles le vendredi 14 octobre, le mardi 18 octobre et le jeudi 20 octobre, ils seront ouverts à tout collègue désireux de voter, qu'il soit ou non en exercice dans l'établissement.
- Ces kiosques doivent être **ouverts** pendant les journées désignées **sur toute la plage d'ouverture de l'établissement**. L'existence de ces kiosques est essentielle pour permettre aux collègues d'exercer leur droit de vote sans complication informatique particulière.

Plus d'infos www.versailles.snes.edu

Rubrique Élections professionnelles